

MF

FACULTE DE DROIT D'ECONOMIE ET DE GESTION

CONSEIL du 3 octobre 2006

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :

M Starzenski

Parmi les membres du collège B:

MM., Bonduelle, Hanna, Jenny,

Parmi les personnalités extérieures :

Mme Houssier, M. De Belleville, M.Darras, M.Mas

Parmi les étudiants :

Collège Licence : Melles El Gana, Scimia,

Collège Master : M. Averlant

Parmi les membres du collège AITOS

Melle Pouderoux, Mme Neveu

Parmi les Membres de Droit

M. Olivier Sénéchal V.P. Formations

Avaient donné pouvoir :

M Djoudi à M.Bonduelle

M.Steffe à M.Averlant

Mme Houssier à M.Darras

Excusés :

M. le Sous- Préfet

M.L'Agent Comptable

Melle Come Conservateur BU droit

Invités:

M.Lutun Vice-Doyen chargé des Affaires Générales

Mme Li Crapi,

Approbation du procès-verbal du conseil du 5/07/2006

Monsieur Darras ~~Nice~~ Président constatant que le quorum est atteint, entame l'ordre du jour par l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil.

Melle El Gana demande à ce que soient apportées les précisions suivantes :

'' remplacer forum des associations par forum des professions juridiques''

''préciser que les imprévus se sont déroulés sur le site des tertiales''

''préciser que le bilan financier de l'association juris club est de l'ordre de 1632 euros''

En l'absence d'autres observations, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Règlement des études et des examens de la Filière professionnelle

(deust assistant juridique, deust NMC, Licence pro activités juridiques, licence pro intervention sociale)

M. Bonduelle indique que dans un souci de simplification, il a été décidé d'harmoniser les règlements des études et des examens de l'ensemble de la filière professionnelle.

Semblable démarche avait déjà été réalisée pour les filières droit et économie en cycle licence.

M.Lutun précise que la filière professionnelle se démarque de la filière classique tant sur le plan du calendrier LMD que sur celui de l'admission au diplôme. Ainsi la compensation entre les modules est possible contrairement à la filière classique où un semestre est acquis individuellement.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil. M.Darras Président, propose de passer au vote.

Melle El Gana fait remarquer qu'elle n'a pu prendre connaissance du projet de règlement que maintenant et déclare ne pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

M.Starzensli souligne que les élus étudiants sont invités avant le conseil à une réunion de préparation et qu'aucun d'entre eux ne s'y est présenté.

M. Darras propose aux membres du Conseil de voter sur la décision de se prononcer ou pas sur le règlement d'examen.

Deux votes contre, 13 votes pour.

Le règlement est soumis au vote

Deux abstentions ; 13 votes pour ;

Le règlement des études et des examens de la Filière professionnelle est adopté.

Calendrier des MASTER

M.Bonduelle explique qu'en Master , la compensation existe entre les semestres. De ce fait il est plus judicieux que les rattrapages des 1^{er} et 2^{ème} semestres aient lieu fin juin de manière à ne convoquer que les seuls étudiants pour lesquels la compensation n'a pas joué.

M. Sénéchal rappelle que la seconde session doit être impérativement bouclée fin juin. M. Averlant étudiant en Master évoque le cas des étudiants qui accomplissent un semestre à l'étranger. Comment dans ce cas rattraper le semestre 7 s'ils ne sont pas de retour en juin ?

M.Sénéchal répond que tout étudiant a droit à ses deux sessions et que la faculté devra mettre en place une session pour ces cas précis.

Calendrier DEUST et licence professionnelle

Les raisons d'un calendrier spécifique sont identiques à celles justifiant le calendrier dérogatoire des masters. La compensation entre les semestres suppose de ne pas convoquer aux rattrapages les étudiants qui peuvent bénéficier de la compensation . Ces étudiants recommencent plus tôt en janvier et partent en stage en mars. Ils soutiennent leur mémoire en juin et éventuellement sont convoqués à cette date au rattrapage.

M.Darras propose aux membres du conseil de se prononcer sur l'adoption des calendriers dérogatoires. Les calendriers Masters et filière professionnelle sont adoptés à l'unanimité.

Modifications mineures de la maquette du master dt de l'immobilier

M. Bonduelle informe que :

Le cours d'habitat social passe de 10 à 20h

Le cours de régime des baux passe de 30 à 20h

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Informations sur la rentrée

Les inscriptions ne sont pas terminées mais M.Bonduelle précise que les effectifs de la FDEG ne marquent pas globalement de grande évolution par rapport à l'année 2005. Il y a une légère augmentation des effectifs en droit mais une inquiétude se dessine en économie pour la première année. La seconde année est en augmentation et la troisième est stable.

En droit la licence 2 augmente et la licence 3 connaît une petite baisse de ses effectifs. La raison est sans doute liée au départ vers LILLE 2 des étudiants de DUT carrières juridiques, qui auparavant n'y étaient pas acceptés.

Le DEUST assistant juridique , quant à lui, est en augmentation et le MASTER droit marque un redressement encourageant.

M.Mas demande comment aider l'UVHC à maintenir ses effectifs ?

M.Sénéchal indique que cela passe avant tout par une politique de communication dynamique dans tous les médias possibles, sur les différents forums et salons, mais également dans les lycées.

Subventions aux associations

La Corpo économie gestion présente une demande de subvention d'un montant de 150 euros pour financer le coût de la police d'assurance, laquelle est obligatoire pour la mise à disposition du local de l'association.

Cette demande modique est justifiée par le fait que les élections n'ont pas eu lieu au sein de la corpo. Il reviendra à la nouvelle équipe en place de demander un complément de subvention en 2007 pour les projets de l'année.

M.Darras apprécie la démarche de la corpo éco qui souhaite se mettre en conformité avec la réglementation.

La demande est soumise aux membres du conseil.

La subvention d'un montant de 150 euros est votée à l'unanimité.

La représentante de la Corpo juris club annonce que les élections de la corpo auront lieu le 6 octobre et que la demande de subvention de l'association est reportée à un prochain conseil.

Questions diverses

M.Mas souhaite que dans la mesure du possible, les documents soumis à l'approbation du Conseil, soient mis à disposition des conseillers 15 jours avant la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h.